

La Fabrique d'Eglise Notre Dame (1810-1986)

La Constitution d'une Fabrique d'Eglise à Cheratte

Conformément au Code Napoléonien , une Fabrique d'Eglise a remplacé l'ancien Conseil des Tenants , qui représentait les divers pouvoirs locaux vis-à-vis de l'Eglise .

Ce Conseil des Tenants était composé de plusieurs personnes (7 à 9) , comprenant souvent , notamment à Cheratte , les membres de la famille des seigneurs locaux , les Saroléa , ainsi que plusieurs membres de la communauté chrétienne du lieu . Ils prenaient les décisions importantes soumises par le curé du lieu .

A Cheratte , le Baron Casimir de Saroléa , au titre de maire de la commune de Cheratte , rédige le Procès Verbal d'installation du premier Conseil de Fabrique à Cheratte . Il est établi dans un registre du 1^{er} septembre 1793 , Département de Herve , Bureau de Cheratte , Recette 1794 , registre officiel datant du Régime Français .

L'ouverture du Registre porte la date du 22 .12.1810 , et est signé par le Maire de Cheratte Casimir de Saroléa . La page comprend le sceau impérial de la Commune de Cheratte , département de l'Ourte , Mairie et succursale de Cheratte .

L'Installation du Conseil de Fabrique est signé par le même Casimir de Saroléa , comme maire , et par l'abbé Gaspar Mathey , curé desservant la succursale de Cheratte . Il porte la date du 23.12.1810 .

Par Senatus Consulte du 28 floréal an 10 , il est décidé que les membres du Conseil de Fabrique de Cheratte sont :

Clément DOZOT , trésorier du Conseil et marguillier , et Jean Pierre DOUTREWE , nommés par le Préfet, Pierre DUPONT , Casimir Joseph SEGERS, secrétaire du Conseil et marguillier, et Jean François SALPETIER , Président du Conseil et marguillier . Les trois sont nommés par le Vicaire Général de Liège , en l'absence d'un Evêque nommé (sede vacante) .

Le premier travail confié à Clément Dozot est de faire l'inventaire du Sommier des Titres (relevé des donations faites à l'église), établir des registres, vérifier les papiers et documents , bref de rédiger le « Mémorial administratif » .

Le travail de la Fabrique d'église

Le 12.4.1813 , Jean François Salpetier et Casimir Joseph Ségers étant décédés , il faut les remplacer . Sont élus Jean Pierre BUDIN comme Président et marguillier , Pierre Joseph DUPONT comme marguillier et Jean Joseph BAYARD comme secrétaire .

Le 18.2.1820 , Jean Joseph Bayard , décédé , est remplacé par Lambert SONDOT , platineur de Hoignée .

Le 7.9.1821 , Lambert Sondot , qui a déménagé , est remplacé par Nicolas Montrieux , propriétaire à Hoignée .

Le 15.12.1828 , Clément Dozot , trésorier , est décédé . Ses comptes sont vérifiés de 1807 à 1827 . « A effet de donner une note exacte à Sa Majesté des paiements faits , et à Monsieur notre Curé , des biens de l'ancienne cure de Cheratte réservés aux Domaines , et pour constater que Mr le curé n'en n'a jamais été dépossédé , nous joignons la note de recherche faites dans les comptes de 1807 à 1827 . Espérons que Sa Majesté daignera le réintégrer en possession des biens et rentes perçus jusqu'à ce jour par le Receveur des Domaines , à l'exception de la rente de 5 muids d'épeautre dus par les représentants Léonard Josse , qui n'ont pas payé depuis l'an 1825 et dont nous lui avons fait signifier un arrêt en défense de paiement au Receveur des Domaines à la date du 23.5.1828 » .

Le 19.1.1832 , Jean Michel BRANTEN est nommé trésorier du Conseil de Fabrique .

Le 23.8.1849 , pour faciliter une reconstitution légale du Conseil , selon le décret impérial du 30.11.1809 et l'A.R. du 12.3.1849 , les cinq membres autres que le curé et le bourgmestre , membres de droit , démissionnent . Il s'agit de Mrs Jean Pierre Doutrewe , F. Maréchal , T. Mariette , Bertrand Doutrewe et G. Gilon .

Sont nommés : Jean Pierre DOUTREWE , échevin et propriétaire , Bertrand DOUTREWE , receveur communal et propriétaire , et Thomas MARIETTE . Les deux autres membres sont laissés à la désignation du Gouverneur Baron de Macar . Sont désignés par le Gouverneur le 29.8.1849 , Guillaume GILLON et Henri POUSSER .

Le 6.11.1849 , le procès verbal d'installation du nouveau Conseil de Fabrique de la Commune et succursale de Cheratte , canton de Dalhem , Province et Arrondissement de Liège , Royaume de Belgique , est signé . Sont installés : Jean Pierre Doutrewe , échevin communal , Henri Pousser , échevin communal , Thomas Mariette , maître platineur , comme secrétaire et marguillier , Bertrand Doutrewe , receveur communal , comme trésorier et marguillier , Guillaume Gillon , maître platineur , comme secrétaire et marguillier , l'abbé Herman Bernard Borman , desservant , comme Président et marguillier .

Le 7.4.1850 , deux parcelles de terres , propriété de la Fabrique d'église , sont louées , à un prix plus élevé que celui envisagé le 3.12.1849 , et refusé par le Députation Permanente . Cette fois , le prix de location est accepté .

Le 5.1.1851 , des obsèques de trois classes sont mises en route , pour permettre à la Fabrique d'équilibrer son budget . Les comptes de 1850 montraient un déficit de 352,56 francs .

Le 2.10.1853 , le banc de l'église , attribué à la famille de Saroléa est retiré de l'église . Par lettre du 9.12.1853 , les barons de Saroléa réclament le remboursement de la somme qu'ils ont payée pour la location de leur banc .

Le 1.4.1855 , Jean Pierre Doutrewe devient Président de la F.E. et le curé H. Bormans secrétaire . Bertrand Doutrewe est trésorier . Guillaume Gillon est secrétaire du bureau des Marguilliers et Thomas Mariette en est le Président .

Le 5.4.1857 , Gérard ANDRIEN , cultivateur et propriétaire , remplace Jean Pierre Doutrewe , décédé , comme conseiller à la F.E. . Henri Joseph Pousser devient Président .

Le 5.7.1857 , suite à la nomination du curé Bormans à Eymael , J.P. COENEN devient le nouveau curé et est nommé secrétaire du C.F.

Une demande de subsides est faite pour réparer le presbytère en mauvais état , ainsi que le cimetière .

Le 3.4.1859 , Henri Joseph Pousser reste Président du C.F. , le curé Coenen secrétaire , Guillaume Gillon trésorier . Thomas Mariette est Président du bureau des Marguilliers , et Bertrand Doutrewe membre du bureau .

Le 5.10.1862 , Bertrand Doutrewe , décédé , est remplacé par Guillaume MONTRIEUX , échevin et propriétaire à Hoignée . Il devient membre du Conseil et du bureau .

Le 22.2.1864 , la F.E. demande à la commune de pouvoir agrandir le cimetière . Celui-ci est propriété de la Fabrique , puisque antérieur à 1794 . L'agrandir est donc une modification des biens de la Fabrique .

Le 6.4.1867 , Henri Pousser , vu son grand âge , démissionne de la F.E. Il en reste cependant Président honoraire . Il est remplacé par Guillaume MEYERS .

En octobre 1868 , Guillaume Montrieux décède : il est remplacé par Jean GENOTTE , négociant et propriétaire à Hoignée . Il est nommé conseiller et membre du bureau .

En janvier 1869 , décès de Guillaume Meyers . Il est remplacé par Henri COLLEYE , fabricant d'armes de Cheratte , nommé conseiller . Jean Genotte devient trésorier du bureau .

Le 4.4.1869 , Thomas Mariette devient Président , Jean Pierre Coenen , curé , secrétaire , Guillaume Gillon président du bureau , Jean Genotte trésorier du bureau et Gérard Andrien membre du bureau .

Le paiement de la dette de l'ancien trésorier de la F.E. , Bertrand Doutrewe , décédé en 1857 , est réclamé à sa veuve par lettre du 4.4.1869 . La dette se monte à 2000 francs , reconnue et signée par le trésorier B. Doutrewe en faveur de la F.E.

Le 3.7.1870 , le nouveau curé Jean François COURARD , qui est entré en fonctions le 3.4.1870 , informe le C.F. du nouveau temporel du culte .

Le C.F. prend aussi connaissance de la Circulaire du Ministre de la Justice du 28.6.1870 , obligeant les F.E. à établir un budget annuel pour prévoir les frais de l'année suivante (A.R. 4.3.1870 art 13) . Le 14.8.1870 , le budget est réalisé .

Le 6.4.1873 , suite à la création de la nouvelle paroisse Saint Joseph sur les hauteurs de Cheratte , plusieurs membres de la F.E. , originaires de cette nouvelle paroisse , présentent leur démission .

Guillaume Gillon , démissionnaire , est remplacé par François SAINT REMY , qui devient trésorier du bureau .

Jean Genotte , démissionnaire , est remplacé par Jacques LEMOUCHE , qui devient secrétaire du bureau .

Thomas Mariette , démissionnaire , est remplacé par Jean HERMAN , qui devient membre et conseiller .

Henri Colleye , démissionnaire , est remplacé par Servais FRAIKIN , qui devient président du bureau des marguilliers .

Gérard Andrien devient Président du C.F. Jean François Courard reste secrétaire .

En mars 1875 , le C.F. décide de vendre deux confessionnaux pour acquérir deux nouveaux bancs à mettre en location .

En mars 1876 , François Saint Remy , trésorier , qui a quitté Cheratte , est remplacé par Walthère GILLON , entré le 2.1.1876 .

En avril 1876 , l'abbé Louis RENARDY , nouveau curé , est nommé secrétaire du C.F. et du bureau .

Le 25.8.1876 , la F.E. est sollicitée pour une emprise à faire dans le cimetière paroissial . Une commission composée de G. Andrien , J. Herman et L. Renardy s'occupera du dossier . Un rapport est visé le 21.11.1876 par le doyen de Visé Vanschillebeek .

Le 10.3.1878 , Jean DEPIREUX , sacristain , démissionne et est remplacé par Guillaume ALBERT .

Le 6.4.1879 , un ballottage provoque une crise au sein du C.F. : Jean DEUSE et Gérard ANDRIEN se disputent la Présidence . Un ballottage existe entre Jacques Lemouche , Servais Fraikin , Albert Wilquet et Henri Meyers . Un deuxième tour de scrutin est organisé où Gérard Andrien dépose deux bulletins , sous prétexte de voix prépondérante . Jean Deuse et Jean Herman déposent réclamation contre Gérard Andrien et en appellent à l'Evêque .

Celui-ci accepte une deuxième séance de vote le 13.4.1879 . Les votants , n'étant pas en nombre suffisant , nouveau ballottage .

Le 16.11.1879 , l'Evêché donne sa décision sur le différent existant dans les nominations du C.F. signé par Théodore évêque de Liège et le chanoine Zomers : les membres de droit et la petite moitié du bureau des marguilliers voteront dans l'intervalle d'un mois pour les deux personnes restant à élire , sinon il appliquera le décret du 30.12.1809 art 8 paragr 2 .

Une séance extraordinaire le 4.5.1879 voit encore un nombre trop restreint de présents au vote : report .

Le 26.5.1879 , la décision de l'évêché amène à ce qu'il nomme lui-même les membres du C.F. selon le décret ci-dessus . Servais Fraikin , fabricant d'armes et Jacques Lemouche sont nommés à la grande série .

Le 11.6.1879 , en séance extraordinaire , il est décidé :

Gérard Andrien est Président du C.F. , Louis Renardy , curé , est secrétaire du C.F. et du bureau . Servais Fraikin est président du bureau en lieu et place de Jean Herman .

Walthère Gillon est trésorier . Jacques Lemouche et Jean Herman sont conseillers .

En avril 1880 , Jacques Lemouche quitte la paroisse et est remplacé par Denis CHARLIER .

En avril 1882 , Jean Herman est remplacé par Joseph PURNELLE . Gérard Andrien reste président et Denis Charlier devient secrétaire .

En janvier 1884 , Gérard Andrien , décédé , est remplacé par Pierre ANDRIEN , cultivateur célibataire , qui est nommé président du CF . Bernard WAUTERS , nouveau curé est nommé secrétaire .

En avril 1887 , Joseph Purnelle démissionne . Il est remplacé par Albert WILKET , fabricant d'armes , qui devient conseiller .

En avril 1889 , Denis Charlier part habiter Liège . Il est remplacé par Jean LUCASSEN , rentier .

Le 20.1.1895 , la demande du Gouverneur de faire disparaître le déficit de 96,59 frs du budget 1895 est examinée . Il est impossible d'augmenter les ressources de la F.E. ou d'en diminuer les frais . Il y a les anciens déficits qui sont reportés et la vétusté de l'église et du presbytère entraînent des dépenses considérables . Ces réparations risquent d'ailleurs d'augmenter encore le déficit chaque année . Le C.F. propose au Gouverneur de demander à la commune un subside extraordinaire de 100 frs , et ensuite de majorer le subside annuel ordinaire .

Le 3.3.1895 , les héritiers du curé Dupont , qui ont versé 600 frs de legs à la F.E. réclament le paiement des 82,80 frs de frais . Le trésorier a acheté avec cet argent un Fonds Belge et n'a pas d'argent disponible pour couvrir ces frais . Il est demandé au Ministre des Finances de pouvoir faire rembourser le titre pour payer les frais et de déposer ensuite le restant de la somme à la Caisse d'Épargne . Le Ministre refusera la demande , un appel au Roi sera fait le 7.4.1895 . Le Ministre des Finances vendra , au nom du C.F. un capital de 100 frs sur le leg Dupont .

Le 5.4.1896 , Pierre Andrien , devenu bourgmestre , démissionne du C.F. il est remplacé par Gilles WOIT , armurier , qui devient conseiller . Albert Wilket devient Président du Conseil et secrétaire du bureau .

En mars 1898 , le C.F. accueille en son sein l'abbé Jean WEY , nouveau curé de Cheratte Notre Dame .

Le 19.11.1899 , Gilles Woit démissionne et est remplacé par Paul HENRY .

Le 1.4.1900 , Jean Lucassen est remplacé par Joseph CHARLIER .

En octobre 1901 , Servais Fraikin , décédé , est remplacé par Gustave DECORTIS , comme conseiller .

En avril 1902 , Albert Wilket est réélu Président du C.F. , l'abbé Jean Wey secrétaire , Walthère Gillon trésorier , Paul Henry membre , Joseph Charlier président du bureau , Gustave Decortis membre du bureau .

Le 3.1.1904 , l'abbé Aloys HOEFNAGELS , nouveau curé , est nommé secrétaire du C.F.

Le 6.3.1904 , Walthère Gillon est décoré de la médaille civique de 2^e classe pour les 25 années au Conseil de Fabrique .

Le 3.3.1907 , le C.F. demande la reconnaissance légale d'un poste de vicaire par le Ministère de la Justice . La population dépasse 1500 habitants et la remise en activité prochaine d'un important charbonnage va augmenter encore la population . Dans quelques jours , s'ouvrira aussi un hôpital clinique . Un seul prêtre devient insuffisant .

Le 21.2.1909 , le C.F. décide d'aliéner des capitaux provenant de fondations , pour construire une maison vicariale . 7000 francs sont prévus . La location de la maison au vicaire rapporterait 5% d'intérêts , au lieu des 3% offerts par les Bons d'Etat . Une demande d'autorisation sera faite au Ministre de la Justice .

Le 7.4.1912 , démission de Gustave Decortis qui a quitté la paroisse . Il est remplacé par Léon NAGANT , candidat notaire .

Le 7.7.1912 , le C.F. décide de placer le gaz d'éclairage à l'église et au presbytère . Contact sera pris avec la firme du Gaz de Jupille .

Le 6.10.1912 , suite aux décès de Albert Wilket (20.7) et de Joseph Charlier (6.9) , il est procédé à l'élection des remplaçants . Eugène de NIMAL , conseiller communal et Edouard FRANS , propriétaire , sont choisis . Léon Nagant est désigné comme Président .

Le 5.1.1913 , Edouard Frans prend à sa charge les frais d'installation de l'éclairage au gaz dans l'église , le presbytère , le local du patronage , la sacristie et le cercle St Norbert . Le coût est de 1170,30 francs. Dans l'église, les appareils sont en cuivre massif style Louis XVI , venant de la maison Portugals à Liège . Ils sont inaugurés le dimanche 8.12.1912 .

Le 5.10.1913 , L. THIRY , nouveau curé depuis le 27.5 , est nommé secrétaire du C.F.

Le 11.4.1915 , l'argent manque cruellement : plus de Fonds de l'Etat , retard de paiement de la Commune , les revenus des bancs et des chaises diminuent fortement , ainsi que les fermages sur les biens loués . Il devient difficile de payer le personnel . Il est décidé de faire un maximum d'économies pour payer au plus vite les salaires .

Le 3.10.1915, Léon Nagant , qui a quitté la paroisse depuis le début de la guerre démissionne . Il est remplacé par Léon RANDAXHE , secrétaire communal . Edouard Frans est nommé Président . Walthère Gillon demande à être déchargé de sa fonction de trésorier . Il gardera la signature , aidé par Mrs Randaxhe et de Nimal .

La situation de la caisse est désastreuse : les collectes , qui avaient été supprimée dès le début de la guerre , sont rétablies . Un emprunt est fait chez le notaire Biar de Liège , garanti par Mrs Frans , Gillon et Thiry . Proposition est faite de faire un appel discret aux débiteurs de la paroisse .

Le 6.2.1916 , le notaire Biar accorde un prêt de 500 frs et on a récupéré quelques fonds chez les débiteurs . Les collectes resteront suspendues jusqu'à la fin de la guerre .

La sacristie de gauche est en mauvais état : il faut surveiller le toit pour éviter les infiltrations d'eau .

Le 6.5.1917 , suite au décès de Edouard Frans et de Waltère Gillon , Eugène de Nimal devient Président . Paul HENRY est membre du bureau . Louis RANDAXHE est nommé au CF et devient trésorier .

Edouard Frans fait un « don royal » à son décès : il lègue un capital de 36.500 francs à exécuter par maître Eugène Duchesne , notaire à Wandre .

Le vicaire J. COULEE remplace W. Gillon et René PIRET est nommé au bureau .

Le 7.10.1917 , les annuités des sommes placées par le notaire Duchesne suite au legs de Mr Frans améliorent les finances de la F.E. Le déficit diminue très fort .

La commune paiera le budget prévu pour la réparation de l'horloge .

Le chantre et l'organiste pourront être augmentés de 15 frs . Le sacristain le sera prochainement .

Le sonneur , L. Dupont , démissionne et est remplacé par C. Folie déjà sacristain .

Le 6.10.1918 , le nouveau curé , l'abbé Jean BAGUETTE , est nommé secrétaire du C.F.

Le bourgmestre , Pierre Andrien , est emmené à la Chartreuse de Liège par les allemands pour y être maintenu prisonnier .

Le 4.1.1920 , Mr Henry , décédé , doit être remplacé . Il le sera le 4.4.1920 par Célestin MALCHAIR . L'abbé Coulée étant lui aussi décédé le 12.2.1920 , il est remplacé au C.F. par Alphonse COX .

Les élections donnent le résultat suivant :

L'abbé Baguette , curé , et Pierre Andrien , bourgmestre , sont tous deux membres de droit du C.F.

René Piret , Louis Randaxhe , trésorier , et Célestin Malchair font partie de la grande série .

Eugène de Nimal , Président du CF et Alphonse Cox font partie de la petite série .

Le bureau des Marguilliers se compose de Eugène de Nimal , président , Louis Randaxhe , trésorier , le curé Jean Baguette , secrétaire , et Alphonse Cox , membre .

Le 2.4.1922 , l'achat d'un poêle pour la sacristie est décidé .

En 1925 , un litige oppose le CF à la Commune . Les dépenses de chauffage sont refusées (325 frs) , la caisse de pension est obligatoire ainsi que le poste Sabam , les collectes à domicile ne sont pas un moyen légal de faire face aux dépenses ordinaires du culte .

Le Conseil Communal du 9.5.1925 décide que les dépenses non obligatoires doivent être payées par les pratiquants du culte . Cet avis est suivi par la Députation permanente le 17.6. Il faut supprimer les dépenses de chauffage , l'affiliation des employés de l'église à la caisse des pensions et la Sabam . Elle refuse aussi la dépense prévue pour doter les fenêtres du presbytère de volets mécaniques .

Le 17.7.1925 , le CF note que les dépenses ont suivi l'augmentation du coût de la vie , que les fermages des terres ont diminué vu la vente de terrains . Le coût du chauffage est incompressible . Le CF renonce à la caisse de pension , à la Sabam et à l'achat des volets .

Le 7.3.1926 , suite à des remarques de la commune , la Députation permanente finit par accepter de maintenir le subside de 600 frs pour les volets , une augmentation du poste du traitement de l'organiste et l'obligation de verser une pension aux employés d'église même si le montant augmente dans les prochaines années . Le C.F. décide de ne pas modifier son budget , puisqu'il est accepté par le Gouverneur .

Le 6.9.1925 , suite au décès de Louis Randaxhe , Noël MONTRIEUX est nommé membre et trésorier . Il est Président du Cercle , Professeur à l'école moyenne et conseiller communal .

Le 7.3.1926 , un projet d'implanter une nouvelle cabine électrique le long de l'église , est repoussé par l'Evêché . Le refus est accepté par le Compagnie électrique . L'installation de l'électricité à l'église est reportée à plus tard , lorsque l'électricité sera aussi installée à l'Administration communale .

Le 3.1.1932 , le CF accueille le nouveau curé , Gaston LAMBRICHT , qui est nommé secrétaire du CF .

Le 7.1.1934 , démission de Célestin Malchair . Il sera remplacé le 1.4.1934 par Joseph MOISSE , contre la candidature du docteur PIRENNE .

Le 1.7.1934 , l'eau alimentaire est installée à l'église et placée dans la sacristie de droite .

Le 11.2.1935 , le Conseil Communal refuse le budget du CF . Celui-ci demande de diminuer les frais de salaires du personnel de l'église de 10% .

Le CF répond que les traitements des fonctionnaires n'ont pas suivi les fluctuations de l'index , que le traitement des employés d'église sont minimes par rapport aux heures prestées : organiste : 3frs/h , chantre : 2,65 frs/h , sacristain sonneur : 1,25 fr/h . De plus , la loi sur les pensions oblige le chantre à payer 18 frs/an à la Caisse de pension et 60 frs /an au Fonds d'allocations . Pour l'organiste , ce sont 19,50 et 45 frs . Pour le sacristain sonneur , 30 frs .

Le 5 .4.1936 , une circulaire du Gouverneur ne permet plus de porter au budget de cotisations pour les employés d'église .

Le 7.4.1935 , le CF décide d'interdire l'affichage sur les murs du presbytère : des affiches pour le cinéma sont jugées licencieuses . Un panneau « Défense d'afficher » sera placé .

Le 1.1.1939 , Eugène de Nimal démissionne . Il est remplacé par Eugène Pirenne , docteur en médecine . René Piret devient Président du CF et du bureau .

Le 13.4.1939 , Eugène Pirenne démissionne pour raisons personnelles : il est remplacé par Théodore RISACK .

Le 1.4.1945 , un décret du Régent demande de renouveler tous les membres de la FE , vu qu'il n'y a pas eu d'élections pendant la guerre .

René Piret est élu Président du CF . et du Bureau des Marguilliers .

Gaston Lambricht , curé , est nommé secrétaire du CF et du bureau .

Noël Montrieux est nommé trésorier et , avec Alphonse Cox , membre du CF .

Joseph Moisse et Théodore Risack sont élus au CF .

Le 5.10.1947, Noël Montrieux est nommé bourgmestre de Cheratte . Membre de droit du CF , il est remplacé par Joseph NEUFCOUR .

Le 4.4.1948 , Alphonse Cox , décédé , est remplacé par Joseph COX . René Pirert reste Président et Joseph Neufcour devient trésorier .

Le 3.4.1949 , Joseph Neufcour quitte la paroisse . Il est remplacé par Robert FALLAISE , aussi comme trésorier .

Le 1.10.1950 , une demande d'indemnités à allouer au vicaire pour l'aider à payer le loyer réclamé pour son logement par l'Union de Cheratte , est refusée par le Président René Piret . Tous les autres membres du CF votent pour l'accepter . Le Président quitte la séance .

Le 7.1.1951 , René Piret démissionne et est remplacé par Joseph RUWET qui devient Président du CF .

Mr Moisse est remplacé par Noël JOSSE au CF et comme président du bureau .

L'intervention de 500 frs/mois pour la location de la maison du vicaire est acceptée .

Le 7.10.1951 , le nouveau curé , l'abbé WEEGHMANS est nommé secrétaire du CF et du bureau .

Le 2.1.1955 , l'abbé Lambert MORRIER , nouveau curé , est nommé secrétaire du CF .

Le 6.1.1957 , François RONDIA , nouveau curé , est désigné comme secrétaire du CF et du bureau .

Le 3 .4.1960 , les élections donnent comme Président du CF Joseph Ruwet , François Rondia , curé , comme secrétaire , Robert Fallaise comme trésorier . Noël Josse est président du bureau des marguilliers . Théo Risack , Joseph Cox et Noël Montrieux , ancien bourgmestre , sont membres . Noël Montrieux décède le 21.6.1961 .

Le 1.4.1962 , suite à la démission de Joseph Ruwet , Théo Risack devient Président . Jean MONTRIEUX entre comme membre .

Suite au départ du curé Rondia pour Wandre , en octobre 1963 , l'abbé Jean FOSSOUL , nouveau curé est nommé secrétaire du CF le 1.12.1963 .

Le 2.10.1966 , Léonard VAN LINTHOUT seconde Mr Fallaise , comme trésorier adjoint .

Le 9.4.1967 , suite à la démission de Joseph Cox , Léonard Van Linthout entre officiellement au CF avec le titre de trésorier-adjoint , pour un temps limité .

Le 6.4.1969 , Théo Risack est nommé Président du CF , Robert Fallaise trésorier , Arnold Bosly , nouveau curé , secrétaire , Noël Josse , Jean Montrieux et Joseph Cox , membres .

Le 5.10.1969 , suite au décès de Joseph Cox , Léonard Van Linthout fait son retour au CF comme membre . Théo Risack démissionne de son poste de Président et est remplacé à ce poste par Jean Montrieux . Noël Josse démissionne et est remplacé par François BEAUJEAN .

Le 4.4.1971 , Léonard Van Linthout est nommé trésorier du CF .

Le 5.3.1972 , suite au décès de Jean Montrieux , Jules SABAUX entre au CF . Suite à l'éloignement de la paroisse pour raisons de santé , Théo Risack démissionne et est remplacé par Jean Marie DEMARET .

Le 2.4.1972 , les élections portent François Beaujean à la Présidence du CF , Arnold Bosly , curé , comme secrétaire , Léonard Van Linthout comme trésorier . Robert Fallaise est président du bureau , Jules Sabaux et Jean Marie Demaret sont membres .

Le 31.5.1979 , François Beaujean , quittant la paroisse , est remplacé par Désiré VAN ASS . Robert Fallaise , décédé , est remplacé par Jean COLLEYE . Jules Sabaux est élu Président . Jean Marie Demaret est nommé secrétaire .

Le 11.6.1980 , suite aux démissions de Léonard Van Linthout et de l'abbé Bosly , Louise FALLAISE remplace Léonard Van Linthout et est nommée trésorière . Jean Marie Demaret est secrétaire .

Le 4.1.1981 , suite au départ de la paroisse de l'abbé Bosly , l'abbé Harry SPAUWEN entre au C.F. Jean Marie Demaret reste secrétaire .

Le 10.3.1983 , Jean Colleye démissionne . Le 27.5.1983 , il est remplacé par Joseph LOCATELLI .

Deux affaires de terrains

Les emprises successives sur les terrains du presbytère

Le 30.3.1859 , la F.E. accepte la décision du Conseil Communal de reprendre un morceau de terrain longeant le ruisseau . La commune fera clôturer le jardin à l'extérieur du ruisseau qui longe la propriété , par une haie , en suivant l'alignement de la maison communale , en laissant l'abreuvoir à la disposition des habitants et en assurant le nettoyage du ruisseau .

La propriété reste à la commune pour toute la rive gauche du ruisseau , ainsi que pour les arbres y plantés .

Si le chemin de fer passe dans l'abreuvoir , il faudra en refaire un autre .

Le chemin de fer achète un terrain , après accord du 7.10.1860 du Gouverneur , pour la somme de 1050 francs . Cet argent servira pour payer les arriérés de 1859 .

En avril 1893 , Mr Henri Jacquet de Liège demande à acheter une parcelle de terrain du jardin du presbytère portant sur 50 m² . Un accord pourra être donné pour la somme de 500 frs , si un mur est construit dans l'axe de la haie et s'il paie les frais d'actes . Après autorisation de l'Evêque , le C.F. marque son accord en octobre 1893 . Demande est faite à la Députation Permanente d'affecter cette rentrée d'argent pour construire un mur d'enceinte de 18 m le long de la route Liège – Maestricht et le rehaussement d'un mètre du mur de la route du Chemin de Fer, pour améliorer et embellir le jardin . La clôture du jardin sera terminée soit par un prolongement du mur existant , soit par une haie d'épines vivantes .

En janvier 1894 , alors que l'abbé Hubert VRANCKEN est nommé curé , Mr Herman demande à acheter une partie du terrain promis à Mr Jacquet , ce qui est refusé . L'ensemble de la parcelle ira bien à Mr Jacquet .

Le 9.5.1894, Mr Herman se voit accordé la partie de parcelle demandée, grâce à l'autorisation de Mr Jacquet . Ce dernier demande , par contre , un morceau de parcelle supplémentaire de 15,2 m² .

Le 25.8.1894 , la Députation Permanente et l'Evêché ont accordé l'autorisation de cession des parcelles demandées par Mrs Jacquet et Herman . L'acte est dressé par Maître Lecampe , notaire à Argenteau en présence de Mrs Andrien , Gillon et Wilket .

Les plans et devis des murs sont dressés par Mr Pirlet , entrepreneur à Liège , pour la somme de 601,03 frs .

Le 17.9.1894 , deux soumissions sont examinées : l'une est de 678 frs , l'autre de 560 frs par la firme Simonis et Debatisse de Bellaire . Cette dernière est acceptée .

A la séance du 3 .3.1895 , il est décidé de demander d'approprier le petit bâtiment situé dans la cour derrière le presbytère , pour en faire deux salles pour le presbytère et la paroisse (catéchisme et patronage) , vu qu'il n'y a pas d'intervention financière à demander à la commune , que le bâtiment se trouve dans un état délabré et nécessiterait des réparations considérables , et que l'appropriation serait un embellissement et une amélioration pour le C.F.

Le 8.9.1895 , le C.F. essaiera d'obtenir une compensation financière pour une expropriation de 15 m de terrain le long de la route Jupille – Visé .

Le 19.11.1899 , un projet de construction de maisons ouvrières sur le terrain derrière l'église est examiné .

De même , un projet de couverture du ruisseau entre le terrain de la Fabrique d'église et la maison communale , pour en faire un terrain à bâtir , est examiné . Il sera demandé à l'administration communale de permettre l'alignement requis .

Le 7.1.1900 , il est demandé à Mr Charles , commissaire voyer , de faire un plan et devis pour la couverture du ruisseau .

Le 7.7.1907 , le C.F. prend connaissance d'un plan d'aménagement d'une station de chemin de fer (plan parcellaire n° 31) . Cela donnerait lieu à une expropriation de 2 ares 85 ca du jardin du presbytère . Une réclamation est envoyée au collège des bourgmestre et échevins .

Il n'est pas question d'amputer le jardin qui entoure le presbytère des quatre côtés . Le presbytère n'aurait plus son caractère tranquille et pacifique vu le passage de tant de personnes . Un remblai possible de chemin de fer s'élèverait à 2 m de haut devant le jardin du presbytère , ce qui rendrait impossible , vu l'humidité , d'y cultiver des légumes .

De plus , il y aurait obligation de reconstruire un mur de 35 m pour clôturer le terrain , alors que le C.F. n'a pas d'argent . Ce serait aussi une privation de terrain qui pourrait être vendu plus cher comme terrain à bâtir . Enfin , vu le prix élevé à payer par le Chemin de Fer pour ce terrain , il vaudrait mieux de changer l'emplacement de la station .

Le C.F. marque donc son opposition au projet .

Le 1.12.1907 , l'expropriation pour le chemin de fer est décidée . Il reste à fixer les indemnités à réclamer .

Mr le curé demandera 12,50 frs . La dépréciation du jardin et du presbytère sera indemnisée pour 5000 frs . Les 8 arbres fruitiers sacrifiés coûteront 400 frs . Le mur de soutènement au niveau de la route coûtera 1012,50 frs . Le mur de clôture , à bâtir sur le mur de soutènement coûtera 756 frs .

Le 6.1.1924 , le charbonnage en extension , demande pour acquérir du terrain de la F.E. de 17 ares et 55ca . Le 24.2 , le charbonnage demande pour acheter la parcelle 744 au prix de 5 frs du m² . Le diocèse est d'accord . Deux experts sont désignés pour évaluer la terre et le notaire Metten est chargé de la vente . Le terrain est mis en vente publique le 2.3.1924 . Le 24.6 , le charbonnage , représenté par Mr Roland , directeur , acquiert le terrain pour 8.775 francs . La somme est placée le 5.10.1924 .

Le 1.4.1928 , la Commune demande à la FE de lui vendre du terrain pour faire une route entre la rue des Champs et la Place de l'église . La décision est reportée .

Le 7.10.1928, la question de la canalisation du ruisseau est posée : le cadastre viendra vérifier.

Le 3.12.1928, le projet de canalisation du ruisseau de Cheratte est approuvé par la Commune . Il y a échange de terrain entre la Commune et la FE . Ceci permettra d'isoler la Maison Communale , de canaliser le ruisseau et de créer un passage entre la rue de Visé et la rue des Champs , passage qui sera porté à une largeur de 10 m . La FE cèdera 223 m² contre 48 m² venant de la Commune . Les dépenses sont prises en charge par la Commune , en échange du terrain cédé . Après consultation cde l'Evêché , il y a accord ce principe , puisqu'il y a « utilité publique » . Le 7.12 , le CF et le Conseil Communal se réunissent et améliorent l'accord .

Le 31.1.1929 , il est décidé au CF de permettre l'échange , à condition de construire un mur et une clôture autour du terrain de la FE . Les cours longeant l'église seront remblayées à hauteur de la rue des Champs . L'excédent de terrain près du pont fera partie de la voirie communale et sera maintenu à l'abri des immondices et des décombres .

Le 7.7.1929 , l'ASBL décanale élèvera , sur le terrain de la FE un bâtiment servant de patronage et d'école des garçons . Le projet sera revu ultérieurement .

A l'occasion de la réparation du mur de la rue J.Lhoest , la commune fera un trottoir sur une bande de terrain de 2 m de large à prendre sur le terrain du presbytère . Le CF , le 15.1.1964 , refuse et ne donnera son accord que pour 1,50m à partir du mur en blocs .

Le 17.5.1965 , une nouvelle emprise sur le jardin du presbytère est consentie à la famille Fallaise , pour construire deux maisons .

Le 3.3.1974 , le bourgmestre demande pour obtenir pour la commune une partie du terrain autour de l'église . Le CF refuse , car ce terrain est nécessaire pour les œuvres de jeunesse .

Le 23.6.1975 , le CF envisage de céder une partie de l'ancienne cour de récréation de l'école , contre l'asphaltage de la cour des scouts et des louveteaux .

Les Terres de Vivegnis

Les Visites de l'Archidiacre au curé de Cheratte, nous apprennent que le curé de Cheratte reçoit toutes les dîmes (12.7.1712) , même de l'autre côté de la Meuse , même sur les vignobles et les petites parcelles (6.10.1699 et 23.10.1764) , qu'il dit donner à bail jusqu'à 700 à 800 fl (12.7.1712).

C'est la mention la plus ancienne que nous avons de location des terres de Vivegnis , appartenant à l'église de Cheratte .

Le 6.12.1855 , un état des biens , affermés appartenant à la fabrique de Cheratte , est dressé par le curé de Cheratte H.B. Bormans .

Il reprend les renseignements suivants :

« Le Notaire Grégoire à Dalhem est le nom du fonctionnaire qui a reçu l'acte . La date de l'acte est le 25.10.1855 .

La nature des biens est « terres labourables » .

Leur situation est , pour les trois premières la campagne et commune de Vivegnis . La quatrième est la campagne et commune de Wandre .

Les contenances sont de 26 ares 16 centiares ; 43a 59 c ; 17a 44 c ; 17a 44 c .

Le temps pour lequel le bail est passé est de 9 ans pour chacune des pièces .

Les noms des locataires sont , pour la première pièce , Josse Léonard Joseph Auguste et Ernou Jean domiciliés à Chertalle commune de Herstal ; pour la deuxième , les mêmes ; pour la troisième Madame veuve Bailly née Lepourceaux domiciliée à Chertalle commune de Herstal ; la quatrième Montrieux Jean Jacques domicilié à Wandre .

Les montants du prix est fixé , pour la première pièce à 46,50 frs contre 20,50 frs antérieurement , soit une augmentation de 26 frs . Pour la deuxième pièce , 77,50 frs contre 40,50 , soit 37 frs d'augmentation . Pour la troisième pièce , 40 frs contre 15,50 , soit 24,50 frs d'augmentation . Pour la quatrième pièce , 31 frs contre 18,50 , soit une augmentation de 12,50 frs .

Le total des locations porte sur 195 frs contre 95 antérieurement, soit 100 frs d'augmentation .

Etat des biens affermés appartenant à la fabrique de Ch.

N ^o	Nom de la Commune	Nom de fonctionnaire qui a reçu l'acte.	Date de l'acte.	Nature des biens.	Situa-tion.	Conten-nance.	Temp ^s pour lequel le bail est passé.	Noms et Pr. des locataires.	Domici-le.	Montant Du Prix de l'ancien bail.	Aug-ment.	Montant du nouveau bail.	Diffé-rence.	Obs ^{er}
						H. A. C.				fr. c.	fr. c.	fr. c.		
1	Cheratte	Grégoire Notaire à Dalhem.	25.10.1855	Terres labourables.	Campagne de Vivegnis.	26.16	9 ans	Josse Léonard Joseph Auguste et Ernou Jean	Chertalle commune de Herstal	20.50	26.00	46.50	26.00	
2	Cheratte	Grégoire	25.10.1855	Terres labourables.	Campagne de Vivegnis.	43.59	9 ans	Les mêmes.	Chertalle commune de Herstal	40.50	77.50	77.50	37.00	
3	Cheratte	Grégoire	25.10.1855	Terres labourables.	Campagne de Vivegnis.	17.44	9 ans	M ^{me} veuve Bailly née Lepourceaux	Chertalle commune de Herstal	15.50	40.00	40.00	24.50	
4	Cheratte	Grégoire	25.10.1855	Terres labourables.	Campagne de Wandre.	17.44	9 ans	Montrieux Jean Jacques	Wandre	18.50	31.00	31.00	12.50	
						105.163				95.00	195.00	100.00		

Certifié exact par nous membres de l'administration fabrique de Cheratte le 6 Décembre 1855 conjugués à
H.B. Bormans

Le 7.4.1918 , la terre de Vivegnis , qui se trouve dans la zone du canal de la Meuse à construire (Canal Albert) va augmenter de valeur . On attendra donc avant de vendre . Elle sera relouée après la fin de la guerre .

Pour 1918 , les terres sont louées pour un an à Me veuve Darchis (140 frs au lieu de 110 frs) et à Mr Coq (50 frs au lieu de 30 frs) . Idem en 1919 . René Piret , absent à la réunion , conteste l'adjudication pour 1919 . Une mise en adjudication publique sera décidée le 4.4.1920 .

Le 1.1.1922 , la vente des terrains pour la nouvelle Meuse est de nouveau examinée .

Le 6.9.1925 , le C.F. est informé que les terres de Vivegnis seront comprises dans le projet d'expropriation pour la gare en formation du nord de Liège à Chertal .

Le CF décide , le 7.3.1926 , que la terre de Cheratte (2580 m2) sera arpentée par le géomètre Albert .

Le prix de location de ces terres sera augmenté dès la fin du bail : 3 ans . En 1927 , le bail est revu : les contributions à payer seront à charge du bailleur . Le 18.3.1929 , les deux terres de Vivegnis sont louées à Félix Reul , charcutier à Vivegnis pour les sommes respectives de 250 frs et 1500 frs par an . La Députation permanente accepte les montants des locations .

Le 6.4.1930 , le CF apprend la mort de Mr Reul . La question du bail est posée . Madame Reul propose une nouvelle mise en location . Le 6.6 , le CF décide cde voir la possibilité avec le notaire Duchesne . Le 3.10.1930 , les terres sont louées à Dieudonné Josse , cultivateur à Hermalle , au prix de 925 frs par an , pendant un bail de 9 ans . Accord sera demandé à la Députation permanente , ce qui est acté le 5.4.1931 . Le 2.10.1932 , le prix de location est revu à la baisse de 25% , suite à la crise agricole . Le 2.4.1933 , Mr Josse est rappelé à l'ordre pour non paiement de son fermage . Le 2.7.1933 , la Députation permanente juge prématurée la réduction de fermage et annule la décision du CF . Celui-ci est convoqué devant le Juge de Paix du Canton par le fermier Josse pour trouver un arrangement . Le CF est représenté par l'avocat Houlteau de Visé . Le 1.10.1933 , le CF demande l'autorisation au Gouverneur d'appliquer le décret du 30.12.1809 art 77 pour pouvoir convoquer par voie d'huissier .

Le 1.4.1934 , le CF prend acte de la décision du Juge de Paix du Canton qui accorde 30% de remise sur le fermage à Mr Josse , à partir du 1.9.1932 . Il reste en suspens la question des contributions foncières .

Le 1.7.1934 , nouveau retard de paiement des fermages .

Le 7.10.1945 , le loyer des terres à Vivegnis sera revu à la hausse . On se renseignera auprès du notaire Duchesne à Wandre .

Le 6.1.1946 , après consultation, le CF décide d'augmenter les fermages de Vivegnis de 40% .

Le 5.10.1947 , l'augmentation du loyer des terres est à étudier , en fonction de la nouvelle loi relative aux biens des FE.

Le 6.10.1957 , le notaire Duchesne sera revu pour l'augmentation des loyers des terres de Vivegnis . Le 4.1.1959 , le loyer des terres cultivées est augmenté , les terres se trouvant au coefficient 2 . Le locataire est Dieudonné Josse de Hermalle . Le 3.1.1960 , Mr Josse a payé la somme demandée .

Le 25.3.1962 , le CF examine les offres d'expropriation des terrains de Vivegnis (84 a 40 ca) , rendues obligatoires pour permettre l'industrialisation de la Basse Meuse . La proposition , qui porte sur un achat pour 169.000 frs , est acceptée à l'unanimité .

Le 14.2.1964 , le CF prend acte de l'expropriation des terres de Vivegnis . Il sera payé 174.560 frs (capital et intérêts) , à recevoir endéans les 3 mois , soit au plus tard le 15 mai .

Les Messes Fondées

Pendant plus d'un siècle (1832 à 1938) , plusieurs Cherattois choisirent de donner à leur église des sommes d'argent destinées à assurer la célébration de messes , pour le repos de l'âme de leurs défunts . Ces sommes , enregistrées officiellement devant notaire , étaient placées sur un compte particulier , bons d'état ou autre , et ne pouvaient être utilisées que pour réaliser des travaux de rénovation ou d'embellissement de l'église , sur proposition du Conseil de Fabrique , après accord des autorités de tutelle provinciales .

Au fil du temps , cette pratique tomba en désuétude , surtout face aux problèmes difficiles à résoudre , de la perte de valeur des sommes offertes . C'est ainsi que des messes fondées pour lesquelles de petites sommes avaient été versées à leur époque , sont disparues , ou ont été regroupées avec d'autres , pour constituer un fonds suffisant à la continuation de ces fondations .

Au bout de quelques années , les services de l'évêché se chargent de recalculer le nombre de messe fondées encore existantes pour chaque paroisse , et veille à ce qu'elles soient célébrées au mieux .

Les détails de célébration , prévus lors du versement de ces sommes d'argent par les demandeurs , sont évidemment difficilement praticables encore aujourd'hui . Nous en donnons un exemple pour une fondation établie le 16.1.1872 .

« Pardevant Me Alphonse Grégoire , notaire à Dalhem , a comparu Monsieur Prosper Simonis , agent d'assurances et clerc de notaire , demeurant à Mortier , stipulant pour Monsieur Paul Colleye , prêtre , professeur au collège St Quirin à Huy , lequel a déclaré donner à la Fabrique de l'église de Cheratte , une somme de 300 francs , destinée à l'exonération d'une messe anniversaire qui devra être célébrée, autant que possible, le 9 septembre de chaque année , à huit heures du matin , à l'intention et pour le repos de l'âme de Charles Joseph Dumont , de ses père et mère et de son épouse Marie Elisabeth Colleye .

1
L'undersant M^r Aphonse Gegeois,
notaire à Dalhem
à comparu
Monsieur Steepen Simonis,
agent d'assurances et clerc de notaire,
demeurant à Noortien.
Stipulant pour Monsieur Paul
Colleye, prêtre, professeur au collège
Saint quirin, à Huesy.
Lequel a déclaré donner à la Fa-
brique de l'Eglise de Cheratte, une somme
de trois cents francs, destinée à l'anniversaire
d'une messe anniversaire qui sera tra cèle-
brée, autant que possible, le premier septembre
de chaque année, à huit heures du matin,
à l'intention et pour le repos de l'âme
de Charles Joseph Leemont, de ses père et
mère et de son épouse, Marie Ursulette
Colleye.
Cet anniversaire sera célébré à
perpétuité dans l'Eglise de Cheratte, avec
six cierges allumés et accompagnement d'orgues.
Les honoraires du prêtre célébrant
et les frais accessoires seront payés d'après le
tarif diocésain, l'excédant revendra à la Fabrique

Cet anniversaire sera célébré à perpétuité dans l'église de Cheratte , avec six cierges allumés et accompagnement d'orgues . Les honoraires du prêtre célébrant et les frais accessoires seront payés d'après le tarif diocésain ; l'excédant reviendra à la Fabrique de l'Eglise .

Aux présentes est intervenu Monsieur Jean Genotte , négociant , demeurant à Cheratte , lequel , en sa qualité de Trésorier de la Fabrique de l'église susdite , a déclaré avoir reçu de Monsieur Paul Colleye , préqualifié , sous la date du 13 de ce mois , la somme de 300 francs sus-énomée , dont quittance

Et sous réserve de l'approbation de la Députation Permanente du Conseil Provincial , il a accepté la présente donation

Dont acte , fait et passé à Dalhem , en l'étude du Notaire , le 16.1.1872 , en présence de Lambert Joseph Nizet , père , et Lambert Etienne Nizet , fils , demeurant tous les deux à Dalhem , témoins requis , et , après lecture , ils ont signé avec les Parties et le Notaire

Enregistré à Visé le 17.1.1872 . »